
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 août 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1142

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 août 2022 en retirant les points 12.001 à 12.018.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1143

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1144

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1145

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE22 1146

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE22 1147

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE22 1148

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE22 1149

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de caméras surveillance, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 284 563,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475950;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 456,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 28 456,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1228848015

CE22 1150

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement d'une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 197 297,10 \$, taxes incluses, pour des services de numérisation 3D des bennes des camions affectés au transport de la neige lors des opérations de déneigement dans le cadre du contrat accordé à 3D Mec inc. (CE21 1252), majorant ainsi le montant total du contrat de 236 756,52 \$ à 473 513,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 864,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 29 594,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1224922005

CE22 1151

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la cession de l'entente de services n° 1402688 par Englobe corp. à la firme Englobe Environnement inc., pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux à la suite de l'appel d'offres public 19-17924 (CE20 0166 et DA218479002 (renouvellement)).

Adopté à l'unanimité.

20.003 1228365001

CE22 1152

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe Sureté inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de deux saisons hivernales avec une option de renouvellement d'une saison hivernale, le contrat pour les services de gardiennage dans des lieux d'élimination de la neige, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 350 142,57 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19402;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 507,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 52 521,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Sureté inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227711006

CE22 1153

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels avec Groupe ABS inc. pour le contrôle des matériaux et essais de laboratoire, dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour une somme de 386 706,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1759;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1220649006

CE22 1154

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention avec l'Institut pour la citoyenneté canadienne relativement au projet « Canoo » afin de permettre l'entrée gratuite aux musées d'Espace pour la vie aux nouveaux arrivants détenant l'application mobile Canoo de l'Institut pour la citoyenneté canadienne et leurs enfants (maximum quatre) pendant un an;
- 2- d'édicter, en vertu de l'article 136 du Règlement des tarifs (exercice financier 2022) (22-004), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre l'accès gratuit au jardin botanique, au biodôme, au planétarium Rio Tinto Alcan et à l'insectarium pour les membres de Canoo;
- 3- d'édicter, en vertu de l'article 93 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003) l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre l'entrée gratuite à la Biosphère pour les membres de Canoo.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1226744005

CE22 1155

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le remboursement de 10 750,16 \$ à Demonfort Maçonnerie inc., pour les dépenses raisonnables encourues dans le cadre de la promesse d'achat de l'immeuble, sis au 2160, rue de l'Église dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à la suite de l'exercice par la Ville de son droit de préemption et de la transaction d'achat notariée sur l'immeuble précité;
- 2- d'imputer cette dépense au programme décennal d'immobilisation (PDI) du Service de l'habitation.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1229245002

CE22 1156

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 30 000 \$ à Cité des arts du cirque pour l'organisation de la 19^e édition de l'événement la FALLA qui se déroulera les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1221204003

CE22 1157

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 25 000 \$ à Convention internationale sur la culture urbaine (CICU) pour l'organisation de la 27^e édition de l'événement Under Pressure qui se déroulera les 5, 6 et 7 août 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1221204002

CE22 1158

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Sénik pour l'organisation de l'événement HackQC qui se tiendra du 28 octobre au 6 novembre 2022;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le chef de division - Stratégie d'affaires et partenariats à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1225890003

CE22 1159

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour la tenue de l'événement « Destination démocratie » et un soutien financier d'un montant approximatif de 5 000 \$ en services et biens pour accueillir la délégation française à l'hôtel de Ville avec l'appui du Bureau des relations internationales;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du service de l'expérience citoyenne et des communications, direction de l'expérience citoyenne à signer pour et au nom de la Ville la convention de contribution financière;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1224471002

CE22 1160

Il est

RÉSOLU :

de fixer, au plus tard le 11 octobre 2022, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement devront transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2023 et leur Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, en vue de l'adoption du Budget 2023 et du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1223843003

CE22 1161

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur général à signer l'avenant n° 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et l'avenant n° 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021, à être ratifiés par le conseil d'agglomération, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1229531001

CE22 1162

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au World Cities Culture Forum pour la période d'avril 2022 à mars 2023 pour un montant de 7 150 £ (11 375 \$ CAD approximativement);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228021002

CE22 1163

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la désignation de Mme Floriane Vayssières, cheffe de division de la division Planification et développement de la mobilité (direction des projets d'aménagement urbain), pour agir à titre d'observatrice, pour la Ville de Montréal, sur le conseil d'administration de BIXI Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1224368005

CE22 1164

Il est

RÉSOLU :

de nommer les personnes suivantes au sein des différentes commissions des régimes de retraite de la Ville de Montréal :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- Nommer M. Gabriel Morin, directeur du Bureau des régimes de retraite de Montréal, en remplacement de M. Yves Courchesne, pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 19 octobre 2022;

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- Nommer M. Gabriel Morin, directeur du Bureau des régimes de retraite de Montréal, en remplacement de M. Yves Courchesne, pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 6 octobre 2022;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- Nommer M. Gabriel Morin, directeur du Bureau des régimes de retraite de Montréal, en remplacement de M. Yves Courchesne, pour un mandat d'une durée de trois ans et ce, à compter du 14 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1226335003

CE22 1165

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'attribution d'une bourse de 5 000 \$ à l'auteur-e ou aux coauteurs-es récipiendaire-s du « Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal » dans le cadre de la 18^e édition;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1229507001

CE22 1166

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 23 500 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour soutenir les activités des Jardins-jeunes et restaurer et développer des panneaux d'interprétation;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 23 500 \$, couvert par la contribution de la Société des Amis du Jardin botanique;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1223815002

CE22 1167

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 35 096,50 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal édition 2022, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'autrice ou à l'auteur lauréat.e et 1 000 \$ aux quatre autres finalistes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1229507002

CE22 1168

Vu la résolution CA22 13 0173 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 4 juillet 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Saint-Léonard, de l'aide financière de 50 000 \$, provenant du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec, dans le cadre du « Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal »;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1225057010

CE22 1169

Vu la résolution CA22 30 07 0207 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 juillet 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'augmenter le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles afin d'y inclure une commandite de 6 800 \$ provenant de l'Administration portuaire de Montréal et devant être utilisé pour réaliser une série de six croisières patrimoniales sur le fleuve en collaboration avec l'Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles durant la saison estivale 2022;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Division de la culture, du patrimoine et de l'expertise de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1223704001

CE22 1170

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, pour l'année 2022, un virement budgétaire totalisant 247 401 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de 1 514 100 \$ à partir de 2023, et ce, pour la bibliothèque Maisonneuve;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1229658001

CE22 1171

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 35 du Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel à l'effet de modifier les documents intitulés « Fiche bâtiment / déclaration de conformité ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1222703001

CE22 1172

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 35 du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent dossier décisionnel ayant pour objet la modification des loyers abordables fixés à l'annexe A.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228146002

CE22 1173

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 533-83 modifiant le Règlement de zonage numéro 533 afin de modifier les dispositions particulières applicables à l'abattage d'arbres et à leur remplacement, adopté le 13 juin 2022 par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1229533005

CE22 1174

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement numéro 452-7 modifiant le Règlement numéro 452 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en regard à l'ajout d'objectifs et de critères pour les nouvelles constructions, les bâtiments et constructions accessoires, l'aménagement paysager ainsi que les techniques de construction durables dans la zone R-03 (Boisé Pearson), adopté le 24 mai 2022 par le conseil municipal du Village de Senneville;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1229533004

CE22 1175

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement numéro RCM-60A-15-2022 modifiant de nouveau le Règlement de zonage numéro RCM-60A-2015, aux fins de corriger les erreurs et/ou omissions qui se sont glissées dans le cadre de la refonte du règlement de 2015, et de bonifier quelques dispositions réglementaires, adopté le 20 juin 2022 par le conseil municipal de la Cité de Dorval;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1228986004

CE22 1176

Vu la résolution CA22 170078 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 4 avril 2022;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du bilan annuel des dépenses au 31 décembre 2021 relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles (GMR) par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1226954001

Levée de la séance à 9 h 34.

70.001

Les résolutions CE22 1142 à CE22 1176 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville